

# l'éduc'mag

LE MAGAZINE DE L'UNSA ÉDUCATION

juin 2015

143

4,60 €

CPPAP N° 0713 S 06569 l'Enseignement Public

Jean Zay  
1904 - 1944

La fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



Plus forts ensemble !



# édito

## Ne pas trahir Jean Zay

Directeur de la rédaction  
**Laurent Escure**

Directeur de la publication  
**Fabrice Coquelin**

Rédacteur en Chef  
**Christophe Guillet**

ont participé à ce numéro :  
**Denis Adam, Claudie Allaire,  
Luc Bentz, Alain Bernat,  
Pierre Château, Fabrice Coquelin,  
Samy Driss, Françoise Ducroquet,  
Laurent Escure, Céline Faurand,  
Christophe Guillet, Héléne Hemet,  
Yannick Lavesque, Frédéric Marchand,  
Morgane Verviers.**

Conception  
**Voici des fruits des fleurs**

Réalisation  
**Yellowstone-design**

Photos [hors Crédits ©]  
**Pascal Lebrun**

Publicité  
**Anat Régie - 01 43 12 38 15**

Impression  
**Imprimerie IPS**

Pour les personnes souhaitant  
s'abonner, le prix du numéro  
est de 4,60 €, l'abonnement  
annuel de 18,40 €.

C.P.P.A.P.  
**0713 5 06569**

Dépôt légal  
juin 2015



**UNSA ÉDUCATION**

87<sup>bis</sup>, AVENUE GEORGES GOSNAT  
94853 IVRY-SUR-SEINE CÉDEX

TEL. : 01 56 20 29 50

FAX : 01 56 20 29 89

[national@unsa-education.org](mailto:national@unsa-education.org)

[unsa-education.com](http://unsa-education.com)

**D**eux femmes et deux hommes ont fait leur entrée au Panthéon. Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillion, Pierre Brossolette et Jean Zay ne sont pas seulement entrés en Résistance, ils en ont porté les valeurs : celles de l'émancipation et de la solidarité pour rendre concret les idéaux républicains et les rapprocher de la vie réelle. Leur courage comme leurs engagements nous éclairent encore.

Parmi ces combats, celui contre la pauvreté et celui de l'Éducation sous toutes ses formes résonnent particulièrement aujourd'hui. Deux millions d'enfants vivent dans une famille pauvre et ils sont, pour la plupart, écartés de toute réussite scolaire. La France, qui peine tant à entrer dans ce siècle, traîne encore les pieds pour que la réussite scolaire soit une garantie pour chaque jeune. C'est en regard de cette persistance de l'inégalité que l'œuvre de Jean Zay reste si moderne. Il a permis qu'une étape de plus soit franchie dans la lente marche de la démocratisation de l'École. Il a posé les bases du sport scolaire et développé la complémentarité éducative. On lui doit les CROUS et le CNRS. Côté culture, il a promu l'art populaire, a eu l'idée du festival de Cannes qu'il ne verra pas et encouragé le développement des bibliobus...

<sup>(1)</sup> Antoine PROST, Pascal ORY, Jean Zay Le ministre assassiné (1904-1944), coédition Taillandier/Canopé

Cette énumération n'est évidemment pas exhaustive tant les jalons humanistes qu'il a posés pour l'Éducation, la Recherche et la Culture sont nombreux.

Au-delà de ceux qui, à l'extrême droite, ont toujours cherché à salir sa mémoire, beaucoup parmi les tenants du « statu quo » cherchent aujourd'hui à faire parler Jean Zay. Ils l'utilisent comme caution au risque bien souvent de trahir son parcours et sa pensée. Laissons aux historiens de demain le soin de dire si telle mesure, réforme ou revendication d'aujourd'hui, se situent ou non dans la lignée de celles de ce « ministre assassiné »<sup>(1)</sup>.

Loin des turbulences de l'actualité, à l'UNSA Éducation, nous souhaitons simplement lui rendre hommage.



**Laurent Escure**

Secrétaire général  
de l'UNSA Éducation

@LaurentEscure

Retrouvez les éditoriaux de Laurent Escure sur [unsa-education.com](http://unsa-education.com)

# Sommaire

Cent quarante trois

143

6-7 • **Brèves** d'actu

10 • **Plus forts ensemble** : je participe, tu participes, il participe...

12-13 • **UNSA**, le syndicalisme en positif

16-17 • **L'indispensable** réforme du collège

18-19 • **Négociations PPCR** : une dernière ligne droite à l'arrivée incertaine

20 • **Réforme territoriale** et conséquences dans l'Éducation nationale

24 • **Enseigner les religions** ?

25 • **Filles-garçons** : un chemin de l'égalité encore semé d'embûches

26-27 • **La prévention-santé à l'École** : une formation militante qui fait mouche

28-29 • **Droits de l'enfant** : la participation démocratique avec Jean Le Gal



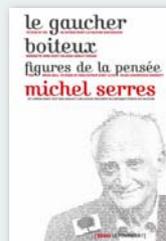
## La rivière m'a dit...

La **Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)** vient de rééditer en l'adaptant aux problématiques actuelles, et en l'enrichissant, le kit pédagogique « *La Rivière m'a dit...* ». Il est destiné aux enseignants, animateurs, éducateurs et aborde l'imaginaire collectif autour des fleuves, la biodiversité liée à ces milieux, leur fonctionnement, et les services rendus aux sociétés par les cours d'eau

et les zones humides.

Ce kit vient compléter une collection qui permet aux professionnels d'aller découvrir différents milieux : la forêt, le sol, les corridors biologiques afin de réconcilier l'homme et son environnement.

Extraits et informations sur > [www.frapna.org](http://www.frapna.org)



## Penser, c'est inventer, pas copier ni imiter !

Avec ce soixantième livre, Michel Serres synthétise le travail de toute une vie. Il s'enrichit de l'apport des sciences, de la philosophie, de l'histoire et de la religion. Mais, pour lui, l'abstraction ne suffit plus, il faut y associer le monde dans sa totalité.

Alors, dans ce livre, il convoque le Grand récit de l'Univers, le réel ; le médiateur, gaucher boiteux, qui crée des personnages en foule et explore les vivants ; et le gaucher pensant qui nous parle de l'« *âge doux* ».

Au total, voici une nouvelle philosophie qui parle du monde d'aujourd'hui. Mais qui est ce gaucher boiteux ? Et si c'était Michel Serres lui-même ?

**Le gaucher boiteux, puissance de la pensée.**  
Michel Serres, collection « *Essais* ».

4



# Pour l'amélioration des transports de jeunes

**L'ANATEEP** (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) créée en 1964, reconnue association complémentaire de l'enseignement public, a pour objet de promouvoir la qualité et la sécurité des transports collectifs de jeunes et de défendre la gratuité des transports scolaires. Force de progrès et de proposition au service des jeunes, des collectivités organisatrices de transport, des enseignants, des parents, l'Anateep entreprend toutes études, actions et réalisations qui se rapportent au transport collectif de jeunes. Elle informe et documente ses adhérents, collectivités ou organismes, sur ces questions.

L'Anateep représente les usagers des transports scolaires auprès des ministères du transport, de l'intérieur, de la sécurité routière dans le cadre de groupes de travail qui délibèrent sur les textes réglementaires et sur les mesures à prendre pour la sécurité du transport collectif.

## L'ANATEEP organise chaque année une campagne nationale



d'éducation  
à la sécurité et  
à la citoyenneté  
«Transport attitude»  
en partenariat avec  
la Direction  
de la sécurité  
et de la circulation  
routières  
et le Ministère  
de l'Education  
nationale.  
Les correspondants  
départementaux  
bénévoles  
et les associations

départementales (Adateep), sensibilisent plus  
de 210 000 élèves des écoles, collèges et lycées  
à la sécurité dans les transports collectifs.

## ➔ REJOIGNEZ-NOUS



### L'ANATEEP recherche des bénévoles

Afin d'assurer une représentation au niveau national sur l'ensemble du territoire et de répondre aux sollicitations des établissements scolaires et collectivités territoriales en matière d'éducation à la sécurité, l'Anateep et les Adateep (associations départementales) recherchent des bénévoles disposés à s'investir auprès des jeunes et à diffuser des messages de sécurité routière. Pour étoffer son réseau et assurer son renouvellement naturel, l'Anateep a besoin de nouvelles personnes qui acceptent de réserver quelques heures dans l'année pour agir au service des enfants.

**WWW.ANATEEP.FR**

ASSOCIATION NATIONALE POUR LES TRANSPORTS EDUCATIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC  
8 RUE EDOUARD LOCKROY 75011 PARIS - TEL : 01 43 57 42 86 - COURRIER@ANATEEP.FR

# Brèves

## C'est dans l'air

L'épreuve nationale du baccalauréat démarre le 17 juin. De 13 à 93 ans, 680 000 inscrits vont l'inaugurer par la traditionnelle question de philosophie. Du changement cette année avec le lancement des épreuves un mercredi permettant une coupure d'un week-end. Le 7 juillet, les candidats sauront s'ils ont obtenu le précieux diplôme.

Cet examen reconnu comme un rite de passage, reste avant tout une évaluation couperet. À la suite du rapport final de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, la Ministre devrait annoncer des évolutions lors d'un prochain Conseil supérieur de l'Éducation.



## le meilleur Tweet

Le 23 mai 2014 naissait notre syndicat. Merci de nous avoir aidé à grandir.

@LaurentEscure  
#unsaitrbio #unsa  
Martine Samama@trfbioUnsa

## Carton Rouge

à Bruno Le Maire

« Je propose de remplacer le collège unique par un collège diversifié. »

Le futur candidat aux primaires de l'UMP veut mettre fin au collège unique en proposant des options aux jeunes dès la 6e. Créer un collège à plusieurs vitesses en orientant prématurément les élèves et casser le vivre-ensemble indispensable à notre société.

## On en parle! sans l'avoir forcément lue

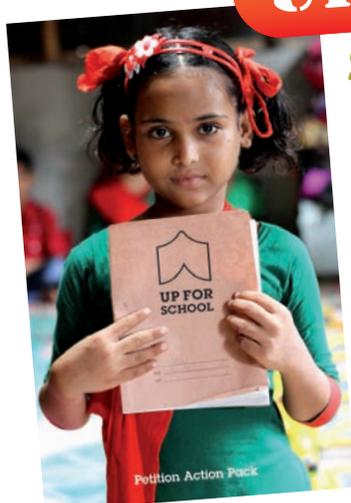


De quoi s'agit-il ?

De la réforme du collège bien sûr. Stop aux idées fausses avec l'UNSA Éducation !  
<http://bit.ly/1d1jCyR>

# d'actu.

**URGENCE**



## Stand #UpForSchool

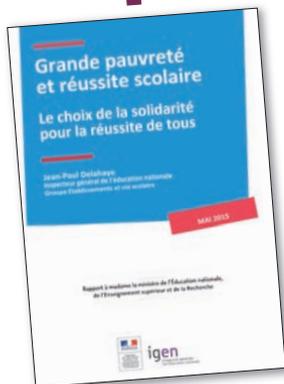
L'Internationale de l'Éducation soutient la création d'un fonds mondial d'urgence pour l'éducation des enfants non scolarisés en raison de conflits, de maladies ou de catastrophes naturelles.

Les dirigeants du monde se sont engagés à scolariser tous les enfants d'ici à 2015. Mais pour ceux qui sont réfugiés ou déplacés, retrouver les chemins de l'école peut leur prendre 10 années. Redonnons-leur espoir !

Rejoignez les 5 millions de signataires de la pétition #UpForSchool qui sera remise aux dirigeants du monde lors du sommet mondial à Oslo en juillet 2015.



**On en parle,**  
**pas assez**  
**et on a tort !**



**Qu'est-ce que c'est ?**

Le rapport de Jean-Paul Delahaye : Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous  
<http://bit.ly/1d1k4wu>

**Le chiffre**

**20 000**

Les participations à la 3e édition du Baromètre UNSA de nos métiers.

# Renouvellement au Secrétariat national de l'UNSA Éducation

Le Bureau national du 27 mai dernier a procédé à l'élection de **Céline Faurand** aux responsabilités de Secrétaire nationale stratégie/développement. **Frédéric Marchand** devient Secrétaire national Fonction publique, droits et statuts des personnels, suite au départ de **Luc Bentz** dont la retraite est proche. Pour sa part **Hélène Hemet**, Secrétaire nationale International, Europe, Hors de France a souhaité retrouver des fonctions de chef d'établissement. Les responsabilités qu'elle assumait

seront suivies par différents secteurs de la Fédération et par **Joël Olive**, actuel Secrétaire général adjoint du SNPDEN-UNSA sur les dossiers de la francophonie.

L'UNSA Éducation et ses militants remercient **Hélène et Luc** de leur investissement sans faille au service de la Fédération.



## Jean-Yves Rocca Secrétaire général d'A&I passe le relais ...

Jean-Yves Rocca a passé le relais lors du Conseil national de son syndicat, les 3 et 4 juin 2015.

Premier Secrétaire général d'A&I-UNSA, jeune syndicat né de la fusion du SNAU (personnels administratifs) et du SNIEN (personnels de l'intendance). Il a, aux côtés de Charles Dauvergne, construit le syndicat représentatif et écouté de l'ensemble des personnels de l'administration et de l'intendance réunis.

Il est, avec son syndicat, un pilier de la construction et du renforcement de l'UNSA et de l'UNSA Éducation.

Jean-Yves confie l'avenir d'A&I-UNSA à une équipe menée par Jean-Marc Boeuf, laquelle assurera la continuité et l'investissement renouvelé au service de la diversité des personnels de l'administration générale et financière.

> [www.aeti-unsa.org](http://www.aeti-unsa.org)



## Un nouveau secrétaire général au SNIIEAP

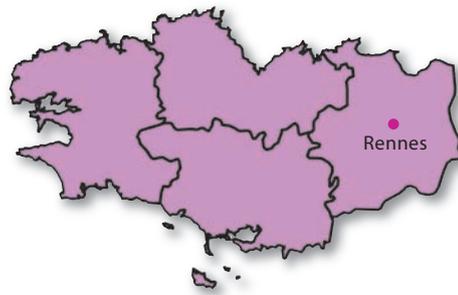


## Jean-Yves Maraquin

a été élu Secrétaire général du syndicat qui a obtenu 82,86% des suffrages des inspecteurs de l'enseignement agricole public lors du renouvellement de la CAPN en 2014.

> [snieap@unsa-education.org](mailto:snieap@unsa-education.org)





## Le SEP et le SNPCE continuent de s'implanter dans le privé

Le SEP-UNSA vient de désigner deux nouveaux délégués syndicaux :

- à la fédération OCCE,
- à la fédération régionale des MJC de l'Île-de-France.

> <http://sep.unsa-education.org>



Le SNPCE-UNSA Éducation vient de remporter 23 des 28 élus des CHSCT de l'association La Vie Active en Nord-Pas-de-Calais et en Île-de-France.

> <http://snpceunsa.free.fr>



## La section régionale de Bretagne

Composée de quatre départements : Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan, la région Bretagne correspond à une académie. Elle est contrastée de par sa situation maritime, touristique mais également rurale. Le dynamisme démographique se situe vers les villes côtières et Rennes Métropole au détriment du Centre Bretagne.

L'UNSA Éducation y défend la laïcité. En effet, il y a un important réseau d'établissements privés en Bretagne, et des secteurs où il n'y a pas d'écoles publiques. Dans certains lycées publics, des options de formation ne peuvent pas être ouvertes parce qu'elles existent déjà dans le privé.

Par ailleurs le taux encore élevé de scolarisation des petits en maternelle peut expliquer, en partie, la réussite des jeunes dans notre académie. Hélas, ce taux est prévu à la baisse pour se rapprocher des moyennes nationales.

Nous voulons conserver un maillage étendu des établissements et des universités de proximité. La Fédération participe au dialogue social dans les instances académiques et départementales, où nous essayons toujours de parler au nom de tous les syndicats qui composent la Fédération. Nous travaillons aussi avec l'UNSA interprofessionnelle régionale pour le développement d'une formation d'une grande variété tout au long de la vie.

La qualité de vie en Bretagne, ce n'est pas seulement le tourisme, mais c'est veiller à maintenir un dialogue social pour tous, aider dans la solidarité au développement des syndicats, réagir quand c'est nécessaire.



*Claire Landen*

Secrétaire générale  
UNSA Éducation  
Bretagne

# Plus forts ensemble !

## Je participe, tu participes, nous participons...

**En 3 semaines, vous êtes plus de 20 000 à avoir déjà participé au baromètre de nos métiers !**



Une chose est sûre, lorsqu'on vous demande votre avis sur votre métier, vous saisissez, sans attendre cette opportunité ! Au moment où nous écrivons ces lignes, la troisième édition du baromètre UNSA s'annonce déjà comme une réussite. Il est devenu un temps fort, aussi bien sur les réseaux sociaux que sur le terrain.

Qu'il s'agisse de nous indiquer comment vous vivez votre métier, comment vous percevez l'actualité dans votre secteur d'activité, ou encore de nous préciser quel est votre point de vue sur vos conditions de travail, vous n'hésitez pas à donner votre avis et n'êtes avares ni de détails, ni d'arguments, ni d'idées.

Cette année encore, la participation est représentative de la grande diversité des lieux d'exercices. Quel que soit le champ (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Jeunesse et Sports, Agriculture ou Culture) les éléments seront suffisamment nombreux pour que nous puissions en tirer des conclusions.

Ces analyses, complétées par les comparaisons avec les années précédentes, n'en seront que plus riches. Elles nous permettront de mieux vous comprendre, mieux vous connaître et donc mieux vous représenter.



### Un outil pour aller au contact des collègues !

Entre le 5 mai et le 5 juin, cette année encore les militants de l'UNSA Éducation ont multiplié leurs visites de contacts directs afin de distribuer les « cartes baromètre » et d'inviter les personnels à participer à notre enquête. Que ce soit dans le secteur de Jeunesse et Sports, de l'Enseignement supérieur et Recherche, de l'Agriculture ou dans les établissements et services de l'Éducation nationale, ce sont 24 000 cartes qui ont été distribuées aux personnels.

### 3e édition du baromètre UNSA de nos métiers



Rendez-vous sur le site de l'UNSA Éducation pour prendre connaissance des analyses, des résultats détaillés et des comparaisons avec les années précédentes.

[www.barometre-metiers.unsa-education.com](http://www.barometre-metiers.unsa-education.com)



Céline Faurand

[celine.faurand@unsa-education.org](mailto:celine.faurand@unsa-education.org)

# QUESTIONS À

## ROGER CRUCQ, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ



→ **Les Autonomes de Solidarité Laïques, en partenariat avec la MAIF, regroupent aujourd'hui près de 470 000 adhérents. C'est un nombre impressionnant. À quoi attribuez-vous cette confiance ?**

Au sérieux de nos organisations tout d'abord. Les Autonomes de Solidarité Laïques et la MAIF, tout au long de leur histoire sur leurs champs spécifiques, ont toujours su apporter les réponses justes aux difficultés rencontrées par leurs adhérents. Le partenariat que nous avons voulu il y a 8 ans, qui s'est traduit par l'Offre Métiers de l'Éducation que nous proposons ensemble aux personnels d'Éducation est le fruit de ces deux histoires et de ces promesses toujours tenues.

→ **Mais la confiance est un concept fragile.**

Oui, cette confiance doit se gagner tous les jours. Les militants et collaborateurs de nos deux organisations le savent bien et sont en permanence attentifs à trouver la solution la plus

adaptée aux difficultés de leurs collègues. L'action des militants des ASL consiste en un accompagnement de proximité de leurs adhérents emportés dans des situations de conflits, de violence ou de mal être. Ces actions et notre capacité à répondre au mieux aux collègues sont reconnues comme elles le furent les décennies précédentes. Une enquête conduite auprès des adhérents ayant eu à utiliser nos services révèle des taux de satisfaction très importants. C'est quand la promesse est ainsi tenue que se renforce la confiance.

→ **Des textes protègent les fonctionnaires. À quoi cela sert-il de se protéger encore davantage ?**

Les Autonomes ont été inventées en 1903, quand les instituteurs ne bénéficiaient d'aucune protection. Depuis, il y a eu la Loi d'Avril 37 qui substitue l'État aux enseignants responsables d'avoir causé un préjudice à un tiers (élève...). L'État compense le préjudice en lieu et place de l'enseignant. Cependant rien n'empêche qu'une plainte au pénal soit aussi déposée contre l'enseignant, et dans ce cas, la Loi ne s'applique pas. Il reste les ASL et l'Offre Métiers de l'Éducation. La Loi de 1983 et son fameux article 13 pose l'obligation pour l'État d'apporter protection à ses fonctionnaires victimes d'une agression grave. Mais quand l'enseignant est accusé d'un fait qui engage sa responsabilité pénale, l'État ne peut appliquer cette règle. Là encore, il y a l'ASL et l'Offre Métiers de l'Éducation pour accompagner et soutenir, y compris juridiquement le collègue.

→ **Comment peut-on se renseigner et adhérer à l'Offre Métiers de l'Éducation ?**

C'est simple, il suffit de s'adresser au correspondant de son établissement, de se rendre dans une délégation MAIF, à l'Autonome de son département ou de suivre les indications sur les sites Internet des Autonomes de Solidarité Laïques ou de la MAIF.

PROPOS RECUEILLIS PAR FABRICE COQUELIN

MAI 2015

EN SAVOIR PLUS



[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)



# UNSA, le syndicalisme en positif

Entretien avec Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA

**L'**UNSA vient de tenir son congrès national à Montpellier du 31 mars au 2 avril dernier.

**Quel bilan en tires-tu ?**

Ce congrès a acté, et le développement, et la maturité acquise par l'UNSA. Pour la première fois, la majorité des 1200 délégués étaient des salariés régis par le Code du Travail et plus seulement des fonctionnaires. L'UNSA sort de ce congrès avec de solides mandats interprofessionnels, beaucoup de cohérence et de cohésion. Bref, une UNSA conquérante et mobilisée donnant corps au slogan de Montpellier : « **UNSA, le syndicalisme en positif** ».



**Comment l'UNSA analyse-t-elle la situation économique et sociale française ?**

Avec plus 0,6 % au premier trimestre 2015, la croissance semble enfin se réveiller. Plusieurs facteurs extérieurs l'expliquent : la baisse des cours du pétrole, la faiblesse des taux d'intérêt et la dépréciation de l'Euro. Ils ont dopé la production industrielle comme la consommation des ménages. Mais des secteurs comme la construction restent affaiblis. L'investissement des entreprises demeure aussi limité. Et surtout, aucune embellie encore sur le front de l'emploi, le chômage continuant sa progression.

Cette tendance à la reprise va-t-elle se confirmer ? Comment faire pour qu'elle soit créatrice d'emplois ? Il n'y a pas de réponse automatique à ces questions. Tout dépend de la volonté et de la mobilisation de tous les acteurs.

C'est le sens du pacte de croissance revendiqué par l'UNSA lors de l'élection présidentielle, qui l'a amenée à soutenir la démarche du pacte de res-

ponsabilité. Ce dernier fournit des marges aux entreprises via des allègements de charge et des crédits d'impôts qui se combinent désormais avec des signes concrets de reprise. Raison de plus pour que le patronat assume ses responsabilités concernant l'emploi. Raison de plus aussi pour que le gouvernement soit vigilant quant à l'utilisation de ces fonds publics qui, l'UNSA le répète, ne sauraient continuer à être versés sans contreparties tangibles.

**Quels sont les principaux dossiers nationaux interprofessionnels sur lesquels l'UNSA est mobilisée en ce moment ?**

Il y a évidemment les dossiers permanents : l'emploi et le développement de l'UNSA. Mais d'autres plus conjoncturels s'y ajoutent. La décentralisation et ses répercussions sur l'action publique nous préoccupent quant aux missions qui peuvent tou-



Interpro

## Loi Rebsamen : qu'es-aco ?

*Ce projet de loi modifie le dialogue social en entreprise. Il crée des instances régionales de représentation des salariés des entreprises de moins de 11, élargit la possibilité de délégation unique du personnel jusqu'à 300 salariés, introduit, pour l'élection des représentants des personnels, une obligation de listes reflétant la composition sexuée des collèges électoraux. Il rationalise les obligations d'information, de consultation et de négociations. L'UNSA y reconnaît plusieurs de ses mandats mais intervient auprès du gouvernement et des parlementaires pour des amendements visant à l'amélioration.*

cher salariés et citoyens mais aussi, bien évidemment, quant aux intérêts des agents publics concernés. Nous sommes également sur le pont concernant la loi dite *Macron* sur la croissance, qui va entamer la fin de son parcours parlementaire après son passage au Sénat, et la loi dite *Rebsamen* sur le dialogue social en entreprise. Nous devons aussi faire face à une conférence sociale sur l'emploi dans les PME, probablement vers la mi-juin, et nous travaillons enfin sur « *la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales* », thème sur lequel Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'État, s'est vu confier une mission.



Propos recueillis par  
**Fabrice Coquelin**

[fabrice.coquelin@unsa-education.org](mailto:fabrice.coquelin@unsa-education.org)

## Et l'emploi dans les PME ?

*Il y a 3,1 millions de PME en France, dont 2 millions de moins de 11 salariés. Elles représentent 99,8 % des entreprises, 48,7 % de l'emploi salarié. On ne peut s'attaquer au problème de l'emploi sans s'en préoccuper. L'UNSA refuse de réduire leurs difficultés à la législation du Travail. Il faut aussi agir sur leur environnement administratif, leur financement, leurs capacités à innover.*



# L'Éducation partagée : une idée qui avance

*Bien sûr, nous sommes encore loin de la coéducation que nous appelons de nos vœux.*

*Bien sûr, il existe encore de la méconnaissance et de la méfiance entre les différents professionnels de l'Éducation. Bien sûr, la bonne volonté des personnes priment encore beaucoup sur les mécanismes de reconnaissance institutionnelle. Mais, malgré tout cela, l'Éducation partagée est une idée qui avance, se développe, se concrétise.*

**S**ur le terrain local d'abord, imposée par la réforme des temps éducatifs, portée par la réalisation des PEDT (projet éducatif de territoire), elle devient un cadre de référence pour construire des politiques éducatives locales, associant plusieurs acteurs. Cette coopération recherchée, depuis plus de trente ans, trouve enfin là une application réelle, inscrite dans la durée et permettant un travail évolutif et en profondeur.

Les ministères ne se sont d'ailleurs pas trompés en y voyant un levier essentiel pour dynamiser les démarches éducatives. Aussi, nationalement, les agents de l'Éducation nationale et de Jeunesse et Sports en charge dans les départements de la coordination des PEDT, ont-ils été réunis déjà deux fois afin de construire entre eux également une culture commune et des stratégies d'actions partagées.

Encore parfois trop « *scolaro-centrée* » cette démarche ne peut qu'être positive. Elle mérite d'être renforcée par des formations initiales et continues communes, par un meilleur travail interministériel, par une véritable reconnaissance des missions éducatives des différents professionnels.

Mais, même si beaucoup reste encore à faire, l'Éducation partagée avance. Et cela ne peut que nous réjouir.

## L'Éducation pour faire vivre l'esprit du 11 janvier

*D'éducation partagée, il fut aussi beaucoup question lors de la synthèse des assises de l'initiative du ministère de l'Éducation nationale « l'École et ses partenaires mobilisés pour les valeurs de la République » initiée après les événements tragiques du début d'année et la réaction salutaire du 11 janvier.*

*Si aucune recette magique n'a jailli des nombreuses réunions organisées dans toutes les régions, force est de constater que la coopération, la complémentarité, les partenariats entre les différents acteurs éducatifs sont au cœur des dix pistes qui ont été retenues, à l'image de la première : « Développer la connaissance réciproque de l'École et de ses partenaires à travers des temps d'échanges structurés et des formations, le cas échéant partagées ».*

**Une autre manière de faire vivre ensemble le**

# NOUS SOMMES CHARLIE



*Denis Adam*

[denis.adam@unsa-education.org](mailto:denis.adam@unsa-education.org)



60 ans  
DE VOYAGES  
CULTURELS

ARTS ET VIE  
VOYAGES CULTURELS



## Arts et Vie, faire de la culture un voyage

**Cette année, Arts et Vie fête ses 60 ans**, l'occasion pour nous de revenir sur le parcours de cette association culturelle qui n'a de cesse de satisfaire ses adhérents en proposant des circuits et séjours riches en découvertes. Des États-Unis à l'Afrique, en passant par la France ou la Chine, Arts et Vie pousse les portes des civilisations du monde en favorisant les rencontres humaines. Retour sur les fondements de cette association avec Jean-Baptiste Le Corre, son président.

### D'association régionale à acteur incontournable du tourisme, Arts et Vie a connu une belle évolution. Racontez-nous les étapes de cette ascension.

Il est vrai que depuis sa création en 1955, Arts et Vie a fait du chemin. À l'origine, il s'agissait de proposer des visites et sorties culturelles en région parisienne. Cela permettait d'offrir un cadre privilégié à nos participants. Puis, les années 1970 vinrent bouleverser le monde du tourisme avec la démocratisation du transport aérien : les distances se sont raccourcies et des civilisations sont devenues accessibles autrement que par le cinéma ou la littérature. Nous avons donc décidé de nous positionner sur le secteur du tourisme culturel à grande échelle.

### Comment expliquez-vous cet attachement durable de la part de vos adhérents ?

Nous leur proposons des voyages culturels de qualité sur un large éventail de destinations qui répondent à tous les goûts et à tous les budgets. Tous nos groupes (25 pers. max.) bénéficient de la présence d'un accompagnateur capable de répondre à toutes les situations, ce qui offre un cadre sécurisant. Sur place, nos guides, la plupart du temps francophones, partagent leurs connaissances. Enfin, partant du principe qu'on annule rarement par plaisir un projet de voyage, notre **option « remboursement-annulation »**, unique en son genre (annulation pratiquement sans frais jusqu'au départ), permet à chacun pour un surcoût modéré de s'engager sans crainte. C'est cela **l'esprit Arts et Vie**.

### Cet esprit dont vous parlez, comment se caractérise-t-il sur le terrain ?

C'est assez simple et nous l'avons, depuis quelques années maintenant, formalisé dans un texte intitulé **« Voyager Arts et Vie »** qui figure dans de nos brochures. En nous appuyant sur les valeurs culturelles et humanistes qui fondent notre association, nous mettons en avant le respect des populations, des cultures, des traditions et des sites. Nous encourageons les groupes à éviter tout gaspillage et à faire preuve d'un comportement responsable lorsqu'ils photographient, achètent (parfois en marchandant) ou sont confrontés à la mendicité.

# L'indispensable réforme du collège

*Tout et son contraire aura été dit sur la réforme du collège.*

*La désinformation, la surenchère, l'agitation des peurs ont beaucoup prévalu sur un débat de fond qu'il est pourtant indispensable de mener : celui de la réussite de tous les élèves.*

**B**ien entendu, si l'évolution est nécessaire, elle ne peut se faire sans les enseignants et les équipes éducatives, et ceux-ci doivent être aidés, soutenus, accompagnés. D'autant plus que pour une grande majorité des personnels éducatifs, la situation actuelle de l'enseignement au collège est difficile et qu'il convient d'urgence de la réformer.

Indispensable donc pour la réussite de tous les élèves, pour répondre aux attentes des familles, pour permettre l'exercice reconnu et épanouissant du métier d'enseignant, la réforme du collège va au-delà d'une simple évolution éducative : pour être à la hau-

teur des attentes et des besoins, elle doit être une réforme politique, une réforme démocratique, une réforme pédagogique.

*« La situation actuelle de l'enseignement au collège est difficile et il convient d'urgence de la réformer. »*



### > Une réforme politique

La réforme du collège n'est pas une 10e réformette isolée, satisfaisant des ambitions ministérielles de laisser son nom dans l'histoire éducative. Elle s'inscrit dans la démarche globale de refondation de l'École entreprise depuis le début de ce quinquennat. Elle vise à la fois à reconstruire une priorité éducative après 10 ans de fragilisation, de mise à mal et à rendre l'École plus juste, moins discriminante.

Socle commun, rythmes éducatifs, cycles, réforme du collège, nouveaux programmes, évaluation, sont autant d'éléments d'une même politique scolaire - et au-delà éducative - qui tend à s'inscrire dans les enjeux de construction de la société du 21e siècle souhaitée et non subie.

Cette cohérence avec la démarche de notre projet éducatif, nous inscrit dans un soutien exigeant et constructif de cette refondation.

### > Une réforme démocratique

Toutes les études montrent que notre École, non seulement ne combat pas les inégalités, mais les renforcent. Si ce n'est pas la faute du seul collège, c'est un maillon difficile de la scolarité, tant parce qu'il est celui d'un âge complexe pour les élèves, que parce qu'il est pris dans une tension permanente entre le prolongement et l'approfondissement des acquisitions de l'école primaire et la préparation, la sélection pour les filières du lycée.

Cette tension s'est traduite au fur et à mesure par un système à deux vitesses, privilégiant - par le biais d'options - la fabrication (ou la reproduction) d'une élite et reléguant dans l'échec un grand nombre d'élèves dont les plus fragiles et les plus éloignés de la culture scolaire.

Cette fabrication des exclus (140 000 jeunes sortant chaque année, depuis vingt ans, sans aucune qualification) alimente toutes les marginalisations, nourrit les populismes, détruit le lien social et la capacité à vivre ensemble.

### > Une réforme pédagogique

Mais une telle réforme ne peut être réussie sans l'adhésion des enseignants. Et pour qu'ils puissent la mener à bien, ils doivent être formés et outillés.

Car la réforme est pédagogique. Ajouter des heures de disciplines à des heures de disciplines avec les mêmes méthodes de transmission ne règle en rien la lutte contre l'échec. Si la « pédagogie est l'art de la répétition », c'est surtout qu'elle permet de présenter les choses sous des angles et par des approches différents. Cela s'apprend.

Et là se situe aujourd'hui l'enjeu essentiel. Répondre aux inquiétudes - légitimes - des enseignants en leur apportant les démarches, les outils, la formation, l'accompagnement indispensables pour qu'ils s'approprient la réforme, qu'ils soient reconnus dans leurs capacités et compétences professionnelles d'éducateur, qu'ils retrouvent le plaisir d'enseigner à des élèves qui - chacun - peuvent enfin réussir.



Denis Adam  
denis.adam@unsa-education.org



Morgane Verviers

morgane.verviers@unsa-education.org

# Fonction Publique

## Négociations PPCR : une dernière ligne droite à l'arrivée incertaine

**Nous en sommes à la dernière ligne droite des négociations PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations), mais rien ne garantit que l'échec ne sera pas au rendez-vous...**

Lancée en février 2013, la négociation « *parcours professionnel, carrières, rémunérations* » dans la Fonction publique (PPCR) est dans sa phase finale. C'est à partir de la mi-juin que seront annoncées les propositions finales du gouvernement... et que les organisations syndicales feront connaître leur position [voir l'encadré : « *accord majoritaire* »].

La négociation a permis de réexaminer l'ensemble des éléments qui structurent la Fonction publique statutaire de carrière : catégories ; corps, grades et classes ; modalités d'avancement (d'échelon, de grade ou corps) ; promotions de corps ; systèmes d'indices et échelles « *lettres* »... Ce travail technique approfondi était nécessaire dans un réexamen d'ensemble, mais, à l'arrivée, ce sont évidemment les conséquences concrètes qui intéressent les fonctionnaires.

C'est l'occasion de rappeler que nous ne regrettons pas notre choix d'avoir poussé à ce que furent prises des « *mesures d'urgence* » pour la catégorie C, appliquées en deux tranches au 1er février 2014 et au 1er janvier 2015. Nous avons ainsi assumé notre choix d'une priorité aux plus basses rémunérations. D'où l'importance,

dans la suite des opérations, non seulement d'achever le travail sur la catégorie C, mais d'afficher des mesures pour les catégories B et A.

C'est pourquoi, le 5 mai dernier, l'UNSA Fonction publique a publié un communiqué dénonçant l'insuffisance des premières mesures proposées, mais aussi un calendrier qui n'aurait pas d'effet net réel en A et en B avant 2022 ! Le 13 mai 2015, les organisations syndicales de la Fonction publique (dont l'UNSA) adressaient un courrier commun en ce sens au Premier ministre.

À l'heure où nous rédigeons cet article, nous ne savons pas ce que seront les propositions finales du gouvernement. Deux cas de figure seront alors possibles : *ou bien* un accord pluriannuel ; *ou bien* des mesures unilatérales décidées par le gouvernement seul et nécessairement bornées à 2016 et 2017.

L'UNSA Fonction publique, après consultation de ses Fédérations (et l'UNSA Éducation elle-même, après consultation de ses syndicats nationaux) décidera alors de sa position avec tous les éléments en main.

*L'intérêt des personnels est dans la réussite de la négociation, pas son échec. Mais si, pour le gouvernement, l'accord a un coût, pour l'UNSA, ce ne sera pas à n'importe quel prix !*

# Fonction Publique

DRFIP BULLETIN DE PAYER N°  
MOIS DE **JUIN** 2014

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYER DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS

AFFECTATION LIBELLE

IDENTIFICATION

NUMERO	CLE	WDOG	GRADE	ENFANTS à CHARGER	ECH	INDICE N.B. D'IMP.
1 78 04 17 300 044	75	10	PROFESSEUR ECOLES CN	00	07	04

ELEMENTS A PAYER

00	TRAITEMENT BRUT	€	2291,99
50	RETENUE PC	€	
03	IND SUJET. SPECIALES ZEP	€	96,30
01	I.S.A.E.	€	200,00
01	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€	
01	C.S.G. DEDUCTIBLE	€	
01	C.R.D.S.	€	
01	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€	
01	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€	
01	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€	
01	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€	
50	CONTRIB.PC	€	
08	CONTRIBUTION ATI	€	
00	COT SAL RAFF	€	
00	COT PAT RAFF	€	
00	COT PAT VST TRANSPORT	€	
00	CONTRIBUTION SOLIDARITE	€	
01	M.G.E.N. - ADULTE(S)	€	

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

NUMERO SECURITE SOCIALE € 4712,88 TOTAUX DU MOIS €

COUT TOTAL EMPLOYEUR NET A PAYER

BASE SS DU MOIS € 2 291,99

TANT IMPOSABLE DE L'ANNEE MONTANT IMPOSABLE DU MOIS

13 158,98 € 2 210,66

COMPTABLE ASSIGNATAIRE

MIS EN PAIEMENT LE

24 JUIN 2014

VIRE AU COMPTE N°

## Vous avez dit « accord majoritaire » ?

Contrairement au secteur privé, un accord dans la Fonction publique n'est pas juridiquement contraignant... même s'il a un poids politique (au bon sens du terme). Pour être valide (loi du 5 juillet 2010), un accord doit être signé par des organisations syndicales représentatives (dans notre cas, qui ont au moins un siège au Conseil commun de la Fonction publique) représentant 50% au moins des voix exprimées. Sans cette condition, il n'y a pas d'accord : d'où l'importance pour les syndicats de savoir assumer autre chose qu'une posture stérile pour les personnels... s'il y a « du grain à moudre ».

## Quel calendrier ?

Les discussions vont se poursuivre, en principe, jusqu'à la mi-juin 2015. Le 16 juin (mais la date peut reculer encore), la ministre de la Fonction publique devrait annoncer les propositions finales du gouvernement (en cas d'accord) et donner des indications sur ce que seraient ses mesures unilatérales s'il n'y a pas d'accord légal [voir l'encadré : « vous avez dit un accord majoritaire ? »].

Un délai sera ensuite ouvert pour que les organisations syndicales puissent déterminer « en interne » leur position. Dans l'hypothèse d'un accord comme d'un non-accord, les mesures arrêtées seront déclinées dans des textes réglementaires comme pour toute disposition de nature statutaire. Tel avait été le cas, par exemple, pour l'accord Durafour de 1990.



Luc Bentz

luc.bentz@unsa-education.org



## Réforme territoriale et conséquences dans l'Éducation nationale

**La loi de délimitation des régions a été promulguée de 16 janvier 2015.  
Les nouvelles régions se mettront en place au 1er janvier 2016.  
Avec quelles conséquences ?**

La France passera donc, au 1er janvier 2016, de 22 à 13 treize régions métropolitaines. Ce changement aura un impact réel sur l'administration territoriale de l'État : à l'exception des rectorats, il n'y aura plus qu'une direction régionale ou son équivalent par région fusionnée, y compris pour les agences régionales de santé (ARS).

Avant la réforme régionale, l'Éducation nationale connaissait déjà des régions multiacadémiques : Île-de-France (3 académies) ; Rhône-Alpes et PACA (2 académies). Une fusion

des deux académies de Normandie (5 départements) était prévue : ce ne sera sans doute pas la seule. D'autre part, il semble également acquis que seul un recteur par région serait « *chancelier des universités* ».

Dans les régions fusionnées (hors Normandie), on devrait compter plusieurs académies (mais pas forcément toutes celles qui existaient) pour des raisons de gestion des personnels enseignants. L'UNSA Éducation a demandé que tous les personnels soient traités, dans ce cadre, à la même enseigne.

L'UNSA suit attentivement cette question à tous les niveaux : interministériel (la réforme est pilotée par le Premier ministre) ; pour nos différents ministères ; au niveau des régions. Avec une double préoccupation : la cohérence et la continuité des politiques publiques dans les territoires ; la prise en compte légitime des personnels que nous défendons.

### Loi « déontologie » : l'UNSA s'abstient

Beaucoup de retard par rapport au projet voté en mai 2013, un projet « simplifié » pour que ce projet puisse être débattu à l'automne par le Parlement. **L'UNSA Fonction publique a contesté** le nombre important d'articles renvoyant à de futures ordonnances. En revanche, comme nous le demandions, Marylise Lebranchu s'est engagée à mettre fin à l'intérim dans les versants État et territorial, et à repousser de deux ans la date d'application de la loi sur la déprécarisation des Agents non titulaires (ANT). **L'UNSA s'est donc abstenue.**



Luc Bentz

luc.bentz@unsa-education.org

# Harcèlement à l'école : protéger tous les enfants quoi qu'il arrive.



La MAE, N°1 de l'Assurance Scolaire en France, renforce son dispositif de lutte contre la violence à l'école pour la rentrée.

À l'heure où des phénomènes de violence peuvent perturber les relations au sein de l'école et l'équilibre familial, la MAE déploie un dispositif puissant et complet de lutte contre la violence scolaire. En brisant l'isolement de l'enfant victime de harcèlement, en accompagnant les parents et en sensibilisant les équipes pédagogiques, la MAE met tout en œuvre pour enrayer la violence et permettre à tous les enfants de grandir dans un climat serein.

**11%** des collégiens  
sont victimes de  
harcèlement

(humiliations, violences verbales  
ou physique répétées)

Enquête nationale de victimation au sein des collèges publics, 2013.

## ASSURANCE SCOLAIRE QUESTIONS DE PARENTS

### À quoi sert l'assurance scolaire ?

L'assurance scolaire protège intégralement votre enfant en cas d'accident à l'école (chute, croche-pied, bousculade dans la cour de récré...) et sur le trajet école-domicile.

**Avec mon assurance habitation, je dispose d'une attestation "Responsabilité Civile Chef de famille". Remplace-t-elle l'assurance scolaire ?**

Non car la "Responsabilité Civile Chef de famille" ne couvre votre enfant **que s'il est responsable d'un accident, mais jamais lorsqu'il en est victime**. L'Assurance Scolaire MAE comprend **la Responsabilité Civile (dommages causés) ET la Protection Individuelle Corporelle (accidents subis)** indispensables à la protection complète de votre enfant.

**Ma fille est inscrite à la gym et son petit frère au judo. Sont-ils assurés pour leurs activités sportives ?**

Avec la formule MAE 24/24 PLUS, vos enfants sont bien entendu protégés à l'école **mais aussi pendant toutes leurs activités extrascolaires**. En exclusivité, MAE Loisirs : la carte personnelle de l'enfant, à glisser dans son sac de sport, avec vos coordonnées et les numéros d'assistance de la MAE en cas d'accident.

À partir de  
**11€**  
par an



### LA MAE RENFORCE SON ASSURANCE SCOLAIRE POUR FAIRE FACE AU HARCÈLEMENT

Face aux violences (harcèlement, cyberharcèlement, racket...) pouvant engendrer décrochage scolaire, angoisse et dépression, la MAE complète ses garanties : le **soutien psychologique pour les enfants** avec la prise en charge de 5 consultations par an dispensées par un médecin psychiatre, un psychologue ou un psychanalyste et l'**accès illimité pour les parents à un service d'informations juridiques sur l'e-réputation** si leur enfant est victime d'atteinte à l'image sur Internet (formule MAE 24/24 PLUS).

### LA MAE MÈNE DES ACTIONS DE PRÉVENTION POUR BRISER LA LOI DU SILENCE

#### >auprès des élèves

En janvier 2016, la MAE reconduira la **Semaine Nationale de Prévention contre la discrimina-**

**tion, le racket, le cyberharcèlement et les jeux de respiration** (ex : jeu du foulard). Une initiative inédite en France au cours de laquelle son réseau d'experts bénévoles intervient sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser les élèves de 7 à 15 ans à ces phénomènes. L'objectif ? Donner la parole aux élèves et les rendre ainsi directement acteurs de la prévention.

En 2015, déjà plus de 400 classes – soit environ 12 000 élèves – ont participé à ces actions.

Depuis son lancement en 2013,  
la MAE soutient la campagne

**"Agir contre le harcèlement à l'école"**  
du ministère de l'Éducation nationale.

#### >auprès des équipes pédagogiques

Enseignants, directeurs d'établissements et personnel encadrant se trouvent parfois démunis lorsqu'ils sont confrontés à la violence à l'école. C'est pourquoi les animateurs prévention MAE les forment tout au long de l'année aux problématiques à risque en milieu scolaire et à la détection de ces situations dangereuses pour les enfants.

Assureur mutualiste issu de l'Économie Sociale et Solidaire, la MAE a une approche fondamentalement différente de celle des autres assureurs : elle place le bien-être de l'enfant au cœur de ses préoccupations.

En accentuant sa lutte contre la violence en milieu scolaire, la MAE revendique le "mieux vivre ensemble à l'école".



Adhésion et attestation immédiates sur **vosre mobile** ou sur **mae.fr**  
ou par téléphone au **0 820 15 10 10** [0,12 € TTC/min depuis un poste fixe]

MON PREMIER ASSUREUR

# Personnels & Éducation



## GRETA et GIP-FCIP en bref

### Modifications des cartes des GRETA :

Certaines académies continuent leurs projets de concentration-fusion des GRETA. Le constat qui peut être fait, est que la concertation et le dialogue social ne sont pas souvent au rendez-vous de la mise en œuvre.

Ces derniers ne vont pas toujours dans le sens d'un maillage fin du territoire et n'ont souvent comme justification affichée qu'une finalité de masse critique. L'UNSA Éducation suit

attentivement cette question, particulièrement en ces temps de fusions de régions, qui seront autant de prétexte à des concentrations menées tambour battant.

### Contractuels des GIP-FCIP, ces oubliés !

Majoritaires dans les GIP-FCIP <sup>(1)</sup>, les contractuels sont les « *mis à l'écart* » de la loi Sauvadet. Même si ces groupements d'intérêt public ont l'obligation de leur appliquer un régime de droit public, ils restent néanmoins

écartés du droit à titularisation par concours réservé. Si tant que les GIP n'avaient pas vocation à être pérenne, une telle situation pouvait à la rigueur s'entendre, ce n'est plus le cas. La Fonction Publique et la DGAFP <sup>(2)</sup> devront réviser leur copie, l'UNSA agit dans ce sens.

Ils sont aussi exclus d'un certain nombre de droits (CESU, Compte épargne temps...). Tout cela doit être remis d'équerre, c'est une question d'équité.

<sup>(1)</sup> GIP-FCIP : Groupement d'intérêt public - formation continue et insertion professionnelle.

<sup>(2)</sup> DGAFP : La Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique

## Jeunesse et Sports : quelle réforme territoriale ?

**5 ans après la Réate qui a créé les DDI, la nouvelle réforme territoriale et les fusions de régions viennent à nouveau percuter le réseau Jeunesse et Sports, bien mal en point.**

5 ans après la Réate qui a créé les DDI, la nouvelle réforme territoriale et les fusions de régions viennent à nouveau percuter le réseau Jeunesse et Sports, bien mal en point. Les DDCS et DDCSPP ont prouvé leurs capacités à générer du mal-être chez les agents de Jeunesse et Sports et à ne pas leur permettre d'exercer leurs métiers et leurs missions.

Des DRJSCS vont aussi disparaître par fusion dans un certain nombre de régions.

La récréation d'un véritable réseau Jeunesse et Sports avec des DRJSCS dotées d'unités territoriales (UT) dans chaque département est une option qui se présente à l'occasion de cette nouvelle réforme. Cette possibilité de redessiner la carte des services déconcentrés, associée aux CREPS, redonnerait du sens au réseau Jeunesse et Sports. Elle a déjà été portée par plusieurs rapports des inspections générales et par celui de messieurs Weiss et Rebière dès

2013. Le ministre Patrick Kanner ne semble pas y être défavorable, tout au moins officieusement.

C'est dans ce sens que l'UNSA Éducation agira. Elle s'est dotée d'un mandat qu'elle portera avec d'autres fédérations (SGEN-CFDT, FSU et CGT) auprès du Premier ministre avant les arbitrages de début juillet.



Samy Driss

samy.driss@unsa-education.org

## Vos droits en ligne

Rémunérations, congés, statut : le site de l'**UNSA Éducation** met à votre disposition une série de fiches qui seront régulièrement actualisées et complétées.

Pour les éléments plus spécifiques à votre catégorie (gestion de carrière, régimes indemnitaires), adressez-vous à votre syndicat national.

Rubrique vos droits du site [unsa-education.com](http://unsa-education.com)

<http://bit.ly/1dNJfIL>



## L'indemnité GIPA, y ai-je droit ?

**Ma rémunération stagne ou augmente peu. Vous avez peut-être droit à l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA). Voici quelques explications.**

Toutes les enquêtes le disent, la rémunération nette dans la Fonction publique stagne. Et, comme les prix augmentent, le pouvoir d'achat des personnels diminue. Pour remédier à cela, il existe une indemnité dont l'objectif est de compenser cette perte, c'est la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

Ce dispositif, créé en 2008, a été renouvelé pour l'année 2015. Il est censé comparer notre rémunération brute sur les quatre dernières années et la lier avec l'augmentation des prix. Si ces derniers augmentent, et que la rémunération stagne (ou augmente peu), l'agent perçoit l'indemnité.



Le point d'indice, servant à calculer nos rémunérations, est gelé depuis 2010. Par conséquent, la rémunération brute augmente moins. Pour 2015, il est donc probable que **davantage de personnels bénéficient du dispositif de GIPA**. Ainsi, ils verront leur prochaine paie augmenter même s'ils ont obtenu une promotion au cours des quatre dernières années.

Faites vos calculs en recopiant ce lien : <http://bit.ly/1N4DTjw> et contactez votre service gestionnaire ou votre syndicat national de l'UNSA Éducation.



Pierre Château

[pierre.chateau@unsa-education.org](mailto:pierre.chateau@unsa-education.org)



## Enseigner les religions ?

*La question n'est certes pas nouvelle, mais elle se repose avec une acuité plus forte dans les périodes de tension et lorsque le prétexte de la religion sert de justification à la barbarie. Si, comme l'annonçait François Hollande le 21 janvier dernier, « les religions n'ont pas leur place dans l'école. [Cela] n'empêche pas qu'il y ait un enseignement laïque des religions ».*

Dès 2002, les recommandations du rapport de Régis Debray sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque cherchaient à « *Rapprocher les démarches pédagogiques et la recherche scientifique* ». Dans les programmes scolaires de 2008, le fait religieux est déjà évoqué à plusieurs reprises et de nombreuses matières permettent cette approche.

Bien entendu, il n'est pas question d'instruction religieuse, mais d'un enseignement du fait religieux, donc de resituer les religions dans l'histoire, l'histoire de l'art, la philosophie, la littérature, les sciences... Il s'agit avant tout de faire découvrir un patrimoine culturel, de développer une culture humaniste, mais aussi d'apprendre à mieux connaître l'autre, au-delà des

fantasmes et des peurs, pour créer les conditions du vivre-ensemble. En toute laïcité, avec un vocabulaire et une pédagogie adaptés, il s'agit simplement de répondre aux questions que se posent les élèves, sans tabou, ni dogme.

L'ESPER

(On) l'ESPER laïque

À l'occasion de son assemblée générale annuelle l'ESPER (l'économie sociale partenaire de l'école de la République, collectif dont l'UNSA Éducation est un membre actif) avait invité Jean-Louis Bianco (Président de l'observatoire de la laïcité) et Henri Peña-Ruiz à éclairer de leurs réflexions sur la laïcité, la manière de « faire vivre les valeurs de la République ».



Occasion également pour le collectif de lancer une **page facebook** sur le thème : École, laïcité et valeurs de la République à retrouver à l'adresse suivante : <http://on.fb.me/1dvnGe0>.

À consulter et à alimenter sans modération.



Denis Adam

[denis.adam@unsa-education.org](mailto:denis.adam@unsa-education.org)



## Filles-garçons : un chemin de l'égalité encore semé d'embûches

**Pour la 9e année consécutive, le MENESR <sup>(1)</sup> publie une série de statistiques sur la réussite comparée des filles et des garçons de l'école primaire à l'entrée dans la vie active : « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité » <sup>(2)</sup>.**

**« Si on n'existe pas dans la langue, on n'existe pas dans le réel »**

Brigitte Grésy

**Le document ministériel entend inciter filles et garçons à accéder indifféremment à toutes les orientations. Or, « ingénieur, technicien supérieur, bachelier professionnel... » ne sont jamais féminisés. La représentation des filles et des métiers est liée aussi aux termes qui les désignent !**



### Encore du chemin à parcourir

Les statistiques 2015 révèlent la persistance de parcours très différenciés et d'une réussite scolaire des filles qui achoppe encore au moment de l'insertion professionnelle. Ces résultats, dans lesquels les progrès sont peu visibles d'une année sur l'autre, pourraient sembler décourageants s'ils ne permettaient d'affiner et de conforter des pistes de remédiation qui englobent, certes l'École, mais aussi la Société dans son ensemble.

### Une volonté affichée...

La « loi du 4 août 2014 », la « convention interministérielle pour l'égalité dans le système éducatif » et le « plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école » vont dans ce sens. Remédier pour les unes, à ce que Brigitte Grésy - SG du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle - pointait récemment dans un colloque co-organisé, par l'UNSA Éducation <sup>(2)</sup> : « les femmes se sentent

toujours démissionnaires de la sphère privée et usurpatrices de la sphère publique » ; instaurer pour les autres, la formation de tous les personnels éducatifs, proposer des outils pour transmettre les valeurs d'égalité et impliquer les parents. Sans oublier le rôle de l'orientation où les stéréotypes jouent encore un rôle trop important (« 60% de la ségrégation professionnelle est produite par la ségrégation scolaire » - Françoise Vouillot-INETOP-CNAM).

### ... à décliner efficacement

Leur mise en place réelle et les outils pour que citoyens d'une part, et personnels de l'Éducation d'autre part, se les approprient devront encore évoluer. La volonté du gouvernement doit être sans faille dans sa concrétisation ou dans la mise en place encore aléatoire et incomplète du Plan d'action.

**À l'UNSA Éducation nous y veillons.**



**Télécharger le document :**  
<http://bit.ly/1FqUX01>

<sup>(1)</sup>MENESR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

<sup>(2)</sup>L'UNSA Éducation a co-organisé récemment, avec le centre Hubertine Auclert et d'autres organisations syndicales une journée colloque « l'Égalité femmes-hommes : un enjeu pour les syndicats du monde de l'éducation » sur laquelle nous reviendrons dans nos prochaines publications ou sur notre site.

**Françoise Ducroquet**

francoise.ducroquet@unsa-education.org





## La prévention-santé à l'école : une formation militante qui fait mouche

Lors du 7e congrès de l'Internationale de l'Éducation (IE) à Ottawa en juillet 2015, l'UNSA Éducation défendra l'amendement apporté par les représentantes du SNMSU et du SNIES<sup>(1)</sup> à la résolution de l'IE sur les environnements d'enseignement et d'apprentissage. Il stipule que « *chaque élève ou étudiant devrait être éduqué dans un environnement qui prend soin (care) des besoins des étudiants et des personnels* ». L'UNSA Éducation imagine sans difficulté qu'il sera adopté d'une seule voix.

Former les militants à intervenir auprès de leurs collègues, c'est primordial. Adosser le thème de la prévention-santé à l'école pendant une formation syndicale classique en direction des militants les plus jeunes est un duo gagnant pour tous !

Le premier atout de cette formation est de maîtriser la conduite de réunion en utilisant des arguments qui dépassent l'horizon des références corporatistes habituelles. L'UNSA Éducation l'a réalisé lors d'une formation auprès de jeunes militants moldaves.

Le second est de rester proactif au regard des enjeux sociaux, sociétaux et éducatifs qui découlent de l'aggravation de la montée du stress au travail, en particulier dans les métiers de l'Éducation où, il devient une des causes majeures de mal-être.

### **Le stress, dévastateur pour les enseignants et les élèves**

Le stress est une source de nuisance pour la santé des personnels. Il l'est d'autant plus en l'absence d'actions de prévention ou d'actions concrètes visant à le combattre sur les lieux de travail. Il est dévastateur pour les élèves car les lieux de travail des enseignants sont aussi les lieux d'apprentissage des élèves.

Doublement néfaste, il peut conduire à un *burnout*<sup>(2)</sup> voire au suicide. Par ricochet, il influe fortement sur la qualité et l'efficacité de l'éducation dispensée aux élèves. Ce fait est attesté par l'OCDE et établi par de nombreuses études internationales (cf. « *encadré études internationales* »). Si l'on ajoute à ce constat que la médecine scolaire de prévention française

est dévastée et que celle en direction des personnels n'a pas encore franchi les portes de l'école, les partenaires sociaux ont un rôle vital à jouer dans cette lutte pour l'amélioration des conditions de vie au travail.

### **La prévention-santé à l'École, un enjeu fort au bénéfice de tous**

Miser sur la formation des militants les plus jeunes, c'est offrir une clé aux représentants syndicaux pour améliorer l'écoute qu'ils peuvent offrir à leurs collègues en souffrance.

Utiliser ce module permet d'enraciner l'idée que les conditions de vie au travail c'est l'affaire de chaque militant, pour le bien-vivre de tous : personnels et élèves.

L'UNSA Éducation, en proposant à ses syndicats d'utiliser, à leur tour, ce jeu de rôle, apporte une contribution dans la prévention des dangers en termes de RPS<sup>(3)</sup>. Et, par rebond, elle concourt, de façon créative, à l'amélioration de la qualité de l'Éducation.

<sup>(1)</sup> SNMSU-UNSA Éducation : Syndicat national des médecins scolaires et universitaires.

SNIES-UNSA Éducation : Syndicat national des infirmiers et éducateurs de santé.

<sup>(2)</sup> Burnout : épuisement professionnel - <sup>(3)</sup> RPS : Risques psycho-sociaux

### Jeu de rôle mené en Moldavie : 45 jeunes responsables syndicaux formés.



L'une des mises en situation en communication descendante consistait à convaincre des collègues de l'intérêt de la prévention-santé dans les écoles. Deux participants disposaient de 15 minutes pour sélectionner les arguments les plus percutants au sein d'une liste fournie par les formateurs. Les autres participants préparaient des réactions répondant à des scénarios proches de la réalité : opposants farouches, sceptiques blasés, peureux inquiets, perturbateurs impolis et personnes réceptives.

### Les études internationales parlent

#### CSEE (2007/2013)

Projets financés par l'UE pour identifier les facteurs de stress des enseignants : **le stress est autant dévastateur pour les personnels de l'éducation que pour les élèves.** Il s'aggrave avec la crise globale.

#### OMS (2014)

Un suicide toutes les 40 secondes dans le monde. Inacceptable car une politique de prévention pourrait les éviter. **Deuxième cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans.**

La France a un taux supérieur à la moyenne mondiale.

#### L'OIT

Le coût du mal-être au travail correspond à 3-4 % du PIB de l'UE.



Hélène Hemet

helene.hemet@unsa-education.org

## Droits de l'enfant : la participation démocratique avec Jean Le Gal

**V**ous militez pour l'application de la CIDE<sup>(\*)</sup>, n'est-elle pas suffisamment appliquée en France ?

La Convention, en affirmant que l'enfant est une personne titulaire de droits, a engagé une mutation profonde de la conception de l'enfance et de la place des enfants dans la société. Il est donc normal que des résistances se manifestent.

De nouveaux textes législatifs et réglementaires ont été adoptés progressivement.

Mais, 25 ans après, nous devons constater que peu d'adultes et d'enfants connaissent la Convention et que des atteintes aux droits continuent.

Des droits-libertés reconnus aux enfants sont donc ignorés. La participation des élèves à la mise en œuvre de projets, à l'élaboration des règles, demeure une « *participation formatrice* » du futur citoyen et non l'exercice du droit de participation démocratique qui leur est reconnu.

Face à cette situation, 51 organisations, dont l'UNSA Éducation, se sont réunis dans le projet AEDE (*Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant*) et ont rédigé un rapport sur la situation des enfants en France qui sera remis au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

<sup>(\*)</sup> CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant

**La libre expression des enfants dans les lieux qu'ils fréquentent est une de vos actions. Pourquoi ?**

Lorsque j'ai adopté la *pédagogie Freinet* en 1959, j'ai mis en place les situations et les moyens pour que les enfants puissent s'exprimer librement.

Mais ce qui a le plus transformé mon rapport avec les enfants, c'est le fait de leur avoir reconnu le droit de donner leur avis sur toute la vie de la classe et de participer collectivement aux décisions, au sein de notre conseil de coopérative.

À cette époque agitée politiquement, j'étais aussi secrétaire fédéral de la Ligue des Droits de l'Homme et c'est cette dimension de défense et de promotion des droits et libertés que j'ai travaillée avec Freinet.

La CIDE a légitimé le droit de participation démocratique des enfants.

**Cela fait souvent peur aux professionnels de l'Éducation, que pouvez vous leur dire ?**

Faire de la coopération et de la participation des principes de la vie sociale et pédagogique de la classe, c'est adhérer à une conception de l'homme et de la société, à des valeurs qui dépassent le cadre de l'école.

Ce choix engage l'enseignant dans un processus de changement de son rôle, de son rapport au pouvoir, de sa

relation aux autres et de son organisation pédagogique. Or changer n'est jamais facile.

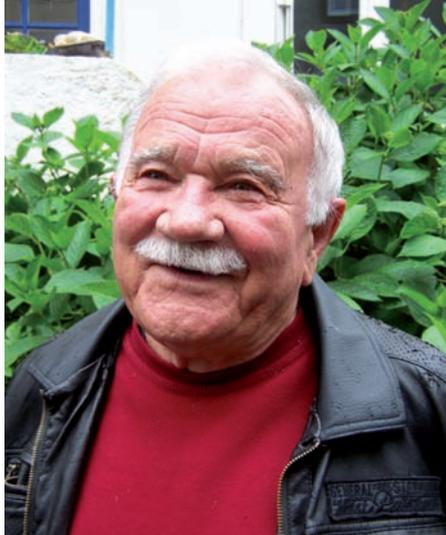
Dans le processus de changement à mettre en œuvre, l'enseignant demeure l'élément fondamental. C'est lui qui en définit le rythme et les conditions.

C'est dans ces innovations, que j'accompagne des enseignants, des animateurs, des parents et qu'avec eux, j'essaie de trouver des réponses pratiques et théoriques aux nombreuses questions qui se posent.

**Qu'est-ce que cette prise en compte de la parole de l'enfant peut apporter à l'École, à la société ?**

Le droit de l'enfant de donner son avis sur tout ce qui le concerne et de participer au processus décisionnel fait partie, pour moi, de l'émergence actuelle de la démocratie participative.

En pariant sur les capacités des enfants à organiser eux-mêmes leur vie et leur travail, à assumer des responsabilités, en leur permettant de donner leur avis au sein d'institutions démocratiques, en créant les conditions pour qu'ils puissent réellement exercer les libertés publiques, en les faisant participer à la mise en place d'une discipline éducative, les enseignants peuvent permettre à tous les enfants d'être et de devenir des ci-



toyens libres, autonomes, responsables, capables d'être les membres actifs d'une société démocratique.

Cette action éducative est aussi mise en œuvre dans des familles, des espaces de loisirs, des institutions éducatives et des villes.

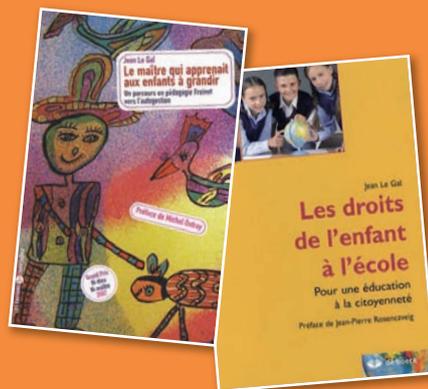
Les enjeux dépassent l'École. Il s'agit de construire, ensemble, une autre société, une autre démocratie, un autre monde, où, chacun aura droit, à égalité, de jouer son rôle dans la recherche de réponses novatrices, alternatives et durables aux questions de société, aux aspirations et aux besoins humains.

Entretien complet sur notre site :  
[www.unsa-education.com](http://www.unsa-education.com)  
> rubrique Culture / À découvrir.



*Christophe Guillet*

[christophe.guillet@unsa-education.org](mailto:christophe.guillet@unsa-education.org)



## Parcours d'une vie militante

*Pour rendre son engagement militant cohérent avec son métier d'enseignant, dès 1964, Jean Le Gal opte pour la pédagogie Freinet. Il rend rapidement effectives la participation des enfants puis l'organisation démocratique dans sa classe. Il développe petit à petit l'autogestion avec d'autres enseignants de l'ICEM <sup>(1)</sup>.*

*Plus tard, il devient maître de conférence en sciences de l'éducation et continue d'intervenir pour installer la démocratie participative sur tous les lieux éducatifs : de la crèche à l'université... Il a retracé son parcours de militant dans un livre <sup>(2)</sup> où il détaille notamment ses pratiques, ses échanges dans la société des années 60-70.*

*Il est aujourd'hui membre du conseil d'administration de DEI-France <sup>(3)</sup>.*

<sup>(1)</sup> ICEM : Institut coopératif de l'école moderne.

<sup>(2)</sup> Le maître qui apprenait aux enfants à grandir, Jean Le Gal, éditions ICEM-Pédagogie Freinet, éditions libertaires, 2007, 15 € (Grand prix Ni dieu, ni maître 2007)

<sup>(3)</sup> DEI-France : Défense des enfants international.

# Culture'Éduc

## Droits de l'enfant

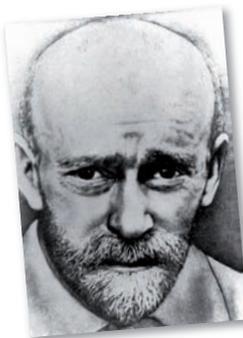
### Deux contes invitent au débat



À l'occasion du 25e anniversaire de l'adoption de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, Solidarité Laïque a publié des contes pour enfants intitulés « Les Ailes du Vent » et « Le Potager qui en sait long » au sein d'un même ouvrage.

Ces contes s'adressent aux enfants de 6 à 12 ans. À travers deux histoires, ils abordent la question des droits à l'éducation, aux loisirs, au repos. Ils poussent à la réflexion et encouragent l'expression des enfants et des jeunes.

.....  
**Les ailes du vent et Un potager qui en sait long,**  
Solidarité Laïque, Paris, 2014, 6,50 €

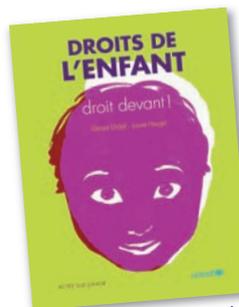


### Janus Korczak (1878-1942)

Médecin, juif polonais, pédagogue précurseur, infatigable défenseur des droits des enfants, son œuvre et son parcours sont méconnus en France. Il a passé sa vie à mettre en

place une réorganisation complète de l'éducation des enfants. En parallèle de la création de son orphelinat, il s'appliqua à redéfinir entièrement le statut de l'enfant basé sur un respect absolu et en créant des droits spécifiques pour eux. Sur le plan pédagogique, l'œuvre de Korczak s'inscrit dans la lignée de la « pédagogie active » et de « l'École nouvelle ». Il est aujourd'hui considéré comme le père des droits de l'enfant.

.....  
**« Souviens-toi que des mots peuvent faire mal, qu'ils peuvent cogner et occasionner des plaies. »**



### Droits de l'enfant, droit devant !

12 des 54 articles de la CIDE sont abordés à travers des récits de vie d'enfants du monde entier, le lecteur est amené à prendre conscience des progrès réalisés dans les différents domaines, mais aussi des nombreux défis qu'il reste à

relever. Des pages documentaires viennent apporter aux jeunes lecteurs un éclairage plus précis sur la situation.

.....  
**Les éditions Actes Sud Junior reverse 1% du prix de vente du livre à l'UNICEF.**

.....  
**Droits de l'enfant, droit devant !** par Gérard Dhôtel et Louise Heugel, Actes Sud Junior, Paris, 2013, 15,50 €



*Christophe Guillet*

christophe.guillet@unsa-education.org

# Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au 01 64 80 64 80\*

\*Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (appel non suivi, coût selon votre opérateur)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

**casden**

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

mgen<sup>\*</sup>

Bien plus  
qu'une mutuelle  
**ma**  
préférence  
solidaire



### Choisissez l'offre MGEN qui va avec votre vie

Maladie, hospitalisation, optique, dentaire, arrêt de travail, invalidité : votre vie et vos besoins peuvent évoluer. Pourquoi, dès lors, votre protection santé et prévoyance n'évoluerait-elle pas en fonction de votre préférence ?

Pour accompagner chaque moment de votre carrière et de votre vie, MGEN propose des offres adaptées qui couvrent efficacement vos frais de santé et de prévoyance en même temps. Vous aussi, comme plus de 3 millions de personnes, faites de la référence solidaire MGEN votre préférence.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Education nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

mgen.fr

Mutuelle Santé  
Prévoyance  
Autonomie  
Retraite